

DÉLIBÉRATION N°DL20240129 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/09/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 21h45) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (à compter de 18h44) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 18h57) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Axel DUGUA (à partir de 22h30)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 21h45)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE (jusqu'à 18h44)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES DE SAINT-CHAMOND (CGOS)

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Le Conseil Municipal du 13 mai 2024 a voté l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Gestion des Oeuvres Sociales de Saint-Chamond (CGOS) d'un montant de 62 000 € permettant à l'association de proposer des chèques cadeaux Carrement Saint-Chamond en cette fin d'année.

Il est précisé que ces chèques seront proposés pour les fêtes de fin d'année aux agents de la Ville de Saint-Chamond qui paient une cotisation au CGOS et participent ainsi pour les prestations les concernant. Ces dernières informations sont apportées en complément de la délibération du 13 mai 2024 qui est par conséquent annulée et remplacée par celle-ci.

Compte tenu du dynamisme de l'association et de son implication dans l'activité locale, la commune de Saint-Chamond souhaite confirmer son soutien à l'association en maintenant la subvention exceptionnelle de 62 000 €.

Madame Isabelle SURPLY, du groupe « Saint-Chamond d'abord ! », propose d'ajouter l'amendement suivant :

- « approuver le principe d'une véritable Prime de Pouvoir d'Achat pleine pour tous les agents de la ville lors du budget primitif de 2025. La commune s'engage à ce que l'enveloppe globale soit supérieure ou au moins égale aux dépenses effectuées par la majorité municipale dans ses dîners privés réalisés depuis 2014 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés par 2 voix pour (Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT) et 37 voix contre

DÉCIDE :

- **de rejeter** cet amendement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 62 000 € à l'association « Comité de Gestion des Oeuvres Sociales de Saint-Chamond (CGOS),
- **d'attribuer** le versement de cette somme à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/09/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 2 octobre 2024